
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 27 avril 2009
Séance tenue le 28 avril 2009

Résolution: CM09 0305

Avis de motion et adoption d'un projet de Règlement autorisant la démolition et la construction d'un bâtiment sur les lots portants les numéros 2 160 638, 2 160 650, 2 160 653, 2 160 654, 2 160 655, 2 160 657, 2 160 659, 2 160 660, 2 160 662, 2 160 664, 2 160 666, 2 339 917 du cadastre du Québec, situés au sud-ouest de l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent / Tenue d'une consultation publique

Avis de motion et adoption d'un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et son Document complémentaire / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

- 1- Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance ultérieure du conseil d'un règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition et la construction d'édifices sur les lots portant les numéros 2 160 638, 2 160 650, 2 160 653, 2 160 654, 2 160 655, 2 160 657, 2 160 659, 2 160 660, 2 160 662, 2 160 664, 2 160 666, 2 339 917 du cadastre du Québec, situés au sud-ouest de l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;
- 2- Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance ultérieure du conseil d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJETS

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 3- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition et la construction d'édifices sur les lots portant les numéros 2 160 638, 2 160 650, 2 160 653, 2 160 654, 2 160 655, 2 160 657, 2 160 659, 2 160 660, 2 160 662, 2 160 664, 2 160 666, 2 339 917 du cadastre du Québec, situés au sud-ouest de l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent »;

- 4- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »;
- 5- de soumettre ces projets de règlements à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique, conformément à la loi et qu'il porte une attention particulière aux préoccupations suivantes :
 - l'intégration des éléments patrimoniaux bâtis existants;
 - la hauteur et la répartition des volumes proposés, en considération de leurs impacts sur le milieu environnant et sur les vues d'intérêt;
 - le caractère de la rue Clark.

Adopté à l'unanimité.

43.04 1094400028
/cb

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

*Règlement P-09-028
Règlement P-04-047-82*

Signée électroniquement le 5 mai 2009